

PROCES – VERBAL

de la délibération du Conseil Municipal ordinaire

Date de convocation du Conseil le 16 août 2018

Séance du mercredi 29 août 2018

Sous la présidence de Madame Claude LANG, Maire.

Etaient présents Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

1. Mme BUHLER Clarisse
2. M. DIEUDONNÉ Vincent
3. *M. WATRINET Christophe de 20 h à 20 h 10 : présente sa démission puis quitte la salle.*
4. Mme LANG Claude
5. Mme RAWUNG Marie-Laurence
6. Mme TRAGUS HERGALANT Valérie
7. M. TRAGUS Jonathan
8. M. DIEUDONNÉ Franck
9. M. DESGORCES Christophe

Absents excusés : M. Mathieu COTTEL, pouvoir à Mme V. TRAGUS HERGALANT
M. Sébastien WITZ, pouvoir à Mme M-L. RAWUNG

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laurence Rawung

Ouverture de la séance à 20 heures.

Monsieur Christophe Watrinet annonce qu'il va déposer sa lettre de démission du Conseil Municipal puis quitte la salle.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 mai 2018 est adopté à l'unanimité.

Motion de soutien au maire de Moulins-lès-Metz :

Le maire, Madame Claude Lang, présente la motion de soutien au maire de Moulins-lès-Metz, Jean Bauchez, agressé dans l'exercice de ses fonctions le samedi 9 juin 2018 par des gens du voyage qui s'installaient illégalement sur une zone inondable de sa commune.

La motion de soutien a été adoptée à l'unanimité, lors du Bureau de Metz Métropole le 11 juin 2018.

Le conseil municipal dénonce avec force les agressions inqualifiables portées à l'encontre des maires des communes dans l'exercice de leurs fonctions, demande que l'Etat intervienne fermement et sans délai sur des situations qui s'opposent au respect fondamental de la loi et approuve à l'unanimité la motion de soutien jointe à la DCM n° 19 du 29/08/2018.

FPIC : répartition dérogatoire – exercice 2018 :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2336-3 ;

VU la délibération du 27 juin 2016 définissant un pacte financier et fiscal de solidarité entre Metz Métropole et les communes membres ;

VU la notification en date du 1^{er} juin 2018 de la contribution au FPIC de l'ensemble intercommunal « Metz Métropole » pour l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT les circonstances exceptionnelles liées au changement de catégorie institutionnelle de Metz Métropole qui est devenue Métropole au 1^{er} janvier 2018, et l'application du CIF moyen de la catégorie qui s'élève pour 2018 à 28 % ;

CONSIDÉRANT le Coefficient d'Intégration Fiscal 2018 de Metz Métropole estimé à 48 % ;

CONSIDÉRANT l'impact financier pour les communes membres de Metz Métropole lié à la répartition de droit commun qui ne reflète aucunement le niveau d'intégration fiscale de Metz Métropole ;

Madame le Maire informe le conseil municipal de la répartition de la contribution au FPIC 2018 de l'ensemble intercommunal « Metz Métropole » de façon dérogatoire et libre pour les parts relevant de l'EPCI Metz Métropole et celles des communes membres.

1. 29/08/2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Vany

- adopte à l'unanimité cette répartition dérogatoire et libre pour les parts relevant de l'EPCI Metz Métropole et celles des communes membres, et
- décide, en conséquence, d'approuver la répartition des contributions réajustées au FPIC 2018 entre les communes membres, en application des règles de droit commun, conformément au tableau établi par Metz Métropole.

Voté à l'unanimité.

Attribution du n° 2 rue du Château :

Le conseil municipal attribue le n° 2 à la future construction de Monsieur Joan SCHOLTUS, Rue du Château à 57070 VANY (Section 4, parcelle 1263 / 271, d'une contenance de 21a 62 ca).

Voté à l'unanimité.

Le point n° 4 concernant la gestion des listes électorales est reporté.

Renouvellement du contrat (CDD) de Monsieur Philippe Lecouturier, agent contractuel, sur le poste d'Adjoint Administratif Principal Territorial de 2° classe – à temps partiel : 17/35° – pour un an - à compter du 24/09/2018 – rémunération au 5^{ème} échelon du grade :

VU l'entretien annuel réalisé le 19/08/2018,

Madame le Maire propose au conseil municipal le renouvellement du CDD de l'agent contractuel à compter du 24/09/2018 pour une durée de 1 an.

Monsieur Philippe Lecouturier sera chargé des fonctions de secrétaire de mairie et sera rémunéré sur la base du 5^{ème} échelon du grade d'Adjoint Administratif Principal Territorial de 2^{ème} classe - catégorie C : indice brut 372, indice majoré 343, à raison de 17 heures par semaine, soit 17 / 35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

accepte le renouvellement du contrat pour un an, jusqu'au 23/09/2019

décide de porter la rémunération de Monsieur Philippe Lecouturier, au 5^{ème} échelon du grade,

autorise Madame le Maire (*ou son représentant*) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Voté à l'unanimité.

Besoins occasionnels : entretien école et mairie. Recrutement de Mme Diou Céline à compter du lundi 27/08/2018 :

VU la délibération n° 37 du 23/09/2016 autorisant le recours à un agent contractuel en cas de besoin,

Madame le Maire propose au conseil municipal le recrutement temporaire d'un agent contractuel, à temps partiel, pour une durée de 2 mois, du 27/08/2018 au 26/10/2018.

Madame Céline DIOU sera chargée de l'entretien des locaux de l'école primaire et de la mairie, et sera rémunérée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial de la catégorie C : indice brut 347, indice majoré 325, à raison de 5 heures par semaine, soit 5 / 35^{ème}. Elle percevra l'indemnité compensatrice pour congés non pris au taux de 10% du traitement indiciaire brut mensuel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- approuve le recrutement proposé,
- autorise Madame le Maire (*ou son représentant*) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Voté à l'unanimité.

Madame le Maire lève la séance à 21 heures 15 et aborde les points divers.

Le Maire,

Signature des membres présents,

	Mme Buhler C.	Mme Tragus Hergalant V.
Madame Claude LANG	M. Dieudonné V.	M. Tragus J.
	Mme Rawung M-L.	M. Dieudonné F.

